



### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2018 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoint, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. PREVIDI, M. NOVEL

Représentés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, M. BOUVIER, pouvoir à Mme EYMARD, Mme BOISSEAU, pouvoir à Mme CARNERO, M. SAUNIER, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme PRADE, pouvoir à M. NOVEL

Absents et excusés : M. PATIN, M. EPRY, Mme CARRIE, M. BUATOIS

Absents : M. LOGA

Secrétaire : Mme YOUNSI

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### **APPROUVE compte rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 mai 2018 sans observation**

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- ✓ La décision portant sur la conclusion d'un accord cadre relatif à la conception, l'impression et la livraison du journal d'information municipal avec la société GRAINES D'OCTETS (accord cadre à bons de commande d'une durée d'un an avec un montant maximum de 21 600 euros TTC),

- ✓ La décision portant sur la conclusion d'un contrat relatif à la maintenance préventive des systèmes de vidéo protection et de détection d'intrusion du centre technique municipal avec la société AVIDEON France pour un montant annuel de 2 022 € TTC,
- ✓ La décision portant sur la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition d'une imprimante et de sa maintenance avec la société INMAC WSTORE (coût de l'acquisition : 358,80 € TTC - coût de la maintenance (par bons de commandes) : montant maximum annuel 216 €).

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**ACCORDE à l'unanimité**, l'intégration de la commune dans le groupement pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique engagé par Ile de France Mobilités.

**APPROUVE à l'unanimité**, l'évaluation définitive des charges reprise dans le rapport pour l'exercice 2018 au titre des compétences transférées à la communauté d'agglomération de Cœur Essonne Agglomération et **APPROUVE** les montants des attributions de compensation 2018 versées par la communauté d'agglomération de Cœur Essonne Agglomération aux communes membres, constatés dans le rapport (la commune de Villemoisson-sur-Orge n'est pas concernée par ces nouveaux transferts).

## **FINANCES**

**PREND ACTE à l'unanimité**, sans observation ni réserve du compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**ADOPTE à la majorité (1 abstention : M. NOVEL ; 1 contre : Mme PRADE)**, après avis de la commission finances en date du 24 mai 2018, le compte administratif 2017.

**DECIDE à la majorité (2 contre : M. NOVEL, Mme PRADE)**, après avis de la commission des finances en date du 24 mai 2018,

d'affecter le résultat 2017 au budget principal 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002 ..... 1 608 272,55 €

Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001 - 304 459,04 €

Section d'investissement, art. 1068 . 483 287,09 €

**ADOPTE à la majorité (2 contre : M. NOVEL, Mme PRADE)**, après avis de la commission des finances en date du 24 mai 2018, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget supplémentaire 2018 de la ville à :

section d'investissement : 1 487 655,75 €

section de fonctionnement : 1 643 172,55 €

## **PERSONNEL**

**DECIDE à l'unanimité**, la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal territorial sur un temps hebdomadaire annualisé de 22 heures au service ménage.

**DECIDE à l'unanimité**, la création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'école maternelle Bouton.

**DECIDE à l'unanimité**, de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 un emploi permanent à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après avis favorable du comité technique en date du 29 mai 2018, **à l'unanimité**,

**DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe, la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territorial.

**INSTAURE à l'unanimité**, en faveur des agents communaux un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 conformément à la nouvelle réglementation.

**APPROUVE à l'unanimité**, la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires des agents des services administratifs (sans impact sur l'ouverture de la mairie au public).

## **CULTURE**

**FIXE à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 17 mai 2018, le montant de la subvention aux associations : Les Ruchers de Villemoisson, Gemb et Le Bouchon Villemoissonnais, comme suit pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Les Ruchers de Villemoisson	800 €
Gemb	800 €
Le Bouchon Villemoissonnais	300 €

**FIXE à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 17 mai 2018, le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association Le Bouchon Villemoissonnais pour l'acquisition de tenues pour participer à des compétitions à 250 €.

**FIXE** le montant des subventions exceptionnelles à verser aux associations participant au spectacle « rétrospective artistique – 100 ans » dans le cadre des commémorations du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Les dodus dindons	300 €
les Ateliers de Nicouline	250 €
Images	450 €
Villemoisson en Fête	2 000 €

**FIXE à la majorité (1 abstention : M. PREVIDI)**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 17 mai 2018, à 15 euros le prix de l'emplacement au marché des saveurs et de la création : prix forfaitaire par exposant et pour la durée du marché.

**FIXE à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 17 mai 2018, à 6 € l'entrée du spectacle du week-end de culture urbaine (23 et 24 mars 2019).

## **INFORMATIONS**

- Adhésion à la charte Inclusiv'Essonne

Cet engagement se traduit par une collaboration au sein du réseau inclusiv'essonne, et l'insertion de clauses sociales au sein des marchés publics. L'insertion de ce type de clause est un levier supplémentaire en faveur de l'insertion professionnelle et l'emploi de publics en difficulté.

- Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

### L'essentiel de la séance

- Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

### A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 13 septembre 2018**